



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 17 juillet 2025

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (13) : Mmes et Ms, GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (4) : BURNET Stéphanie donne pouvoir à Florine WIART
GRIVEL Mélanie donne pouvoir à Sandra REBUT
PINGET Denis donne pouvoir à PODEVIN Christian
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à TRINCAT Christophe

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05, et rappelle l'ordre du jour :

- 1 Approbation du PV de la séance du 19 juin 2025
- 2 Installation d'un équipement de télérelève aux services techniques
- 3 Ajustement du montant du marché pour le Groupe Scolaire
- 4 Validation du règlement intérieur de la bibliothèque
- 5 Création de poste d'adjoint technique
- 6 Adjoint, modification des délibérations du 15 mai et ajustements
- 7 Convention Léo Lagrange, centre de loisirs
- 8 Rapports des commissions
- 9 Questions diverses
- 10 Agenda

1. Ajout de délibérations

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'inscription de délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

- Subvention au SYANE Contrat Chaleur Renouvelable
- Mise à disposition de personnel
- Changement de titulaire marché AMO Groupe Scolaire ACS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve l'inscription de ces délibérations à l'ordre du jour, à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 19 juin 2025

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve le Procès-Verbal du 19 juin 2025, M. Claude GALLAY s'abstient, ayant été absent.

3. Subvention au SYANE – Contrat Chaleur Renouvelable

Monsieur le Maire explique que la commune a possibilité, dans le cadre du projet de restructuration-extension du Groupe Scolaire, de réaliser une étude de faisabilité multi ENR, pour la mise en place d'un système de géothermie. Le coût s'élève entre 7 000 et 9 000 €. Une prise en charge de 70% par le SYANE est possible au titre du Contrat Chaleur Renouvelable.

M. Patrice CHEVALLAY souligne qu'au vu du cahier des charges, la commune se doit de réaliser cette étude.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de l'autoriser :

- à signer le lancement de cette étude pour un montant maximal de 9 000 € HT
- à solliciter une aide financière au SYANE au titre du Contrat Chaleur Renouvelable
- de signer tout document afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- AUTORISE le lancement d'une étude de faisabilité relative au mode de chauffage ENR du futur groupe scolaire, pour un montant maximum de 9 000 € HT.
- SOLLICITE une aide financière au SYANE au titre du Contrat Chaleur Renouvelables à hauteur de 70 % du montant maximum subventionnable de l'opération.
- Précise que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune
- AUTORISE le Maire à signer le bon de commande de l'étude, la convention de financement avec le SYANE ainsi que tout document utile pour mener à bien cette affaire

4. Mise à disposition de personnel au profit de la CCPEVA

Monsieur le Maire explique que la CCPEVA peut faire appel à du personnel communal – si la mairie concernée est d'accord – pour accomplir un certain nombre de travaux, tel que l'entretien des espaces verts extérieurs, le déneigement d'un site ou des travaux de terrassement. Il présente la convention qui fixe le tarif à 40 €/h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** la convention de de mise à disposition de services municipaux au profit de la CCPEVA, dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Changement de titulaire marché Assistant de Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Groupe Scolaire

Le Maire explique que la société ACS titulaire du marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet du Groupe Scolaire a fait part d'une modification de sa structure juridique (SARL devenue SAS) ainsi que d'un rachat par la société CLS SAS (société d'investissement et de prise de participations). La nouvelle SAS ACS présentant les mêmes garanties d'expertise que la SARL, et le changement de capital social n'affectant pas les éléments essentiels du contrat (prix, délais etc...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la cession du marché 2023-EXT AMO à la société SAS ACS
- Autorise le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant.

6. Installation d'un équipement de télérelève aux services techniques

Monsieur le Maire rapporte que GRDF a le projet d'implanter une antenne de télérelève sur le toit des services techniques. GRDF a transmis une convention ayant pour objectif la mise à disposition d'un emplacement pour émission et réception de signaux radioélectriques nécessaires aux systèmes de relevage des compteurs gaz automatisés. La convention d'une durée de 20 ans prévoit une redevance annuelle globale et forfaitaire de 50 €, tout en précisant que l'alimentation électrique était à la charge de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 0 voix pour, 10 voix contre et 2 absents

- REFUSE la convention présentée par GRDF relative à l'implantation d'une antenne de télérelève, selon les conditions demandées et notamment le tarif de 50 €.

7. Ajustement du montant du marché pour le Groupe Scolaire

Monsieur le Maire explique qu'après une 1^{ère} réunion de négociation avec le candidat retenu (58 bis Architectes), une seconde réunion est prévue ce vendredi 25 juillet 2025 à 9h00. Elle permettra d'arrêter le montant de l'enveloppe provisoire la plus précise possible avant signature du marché.

Afin de prendre en compte les éléments négociés et d'autoriser le Maire à signer le marché ajusté, un Conseil Municipal spécifique doit être organisé avant le 15 août.

8. Bibliothèque – règlement intérieur

Madame Marie-Françoise PAUTHIER explique que le règlement intérieur de la bibliothèque a été rafraîchi. Il reprend les conditions d'accès, d'inscription, de consultation, d'accueil des mineurs, d'accès au numérique. Il rappelle également les modalités de prêt, de participation aux animations ainsi que les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente.

Madame PAUTHIER ajoute que la bibliothèque est devenue un véritable lieu de vie, elle félicite Mme HEUZEY pour son engagement ainsi que M. CHARTOIS, agent technique de la mairie, pour le fleurissement mis en œuvre.

9. Transformation de postes

Personnel des écoles

Monsieur le Maire explique qu'une ATSEM est partie en disponibilités pour convenances personnelles. Pour palier cette absence, la commune va recruter un adjoint technique territorial dont le parcours correspond aux besoins de la mairie.

De plus, pour se conformer aux normes de la trésorerie, il conviendrait de supprimer deux postes d'adjoint techniques et de créer 2 postes d'adjoint techniques à temps non complet, cela

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La création d'un poste d'adjoint technique à raison de 29.75/35
- La création d'un poste d'adjoint technique à raison de 26.50/35
- La création d'un poste d'adjoint technique à raison de 25.00/35
- La suppression de deux postes d'adjoint techniques.

10. Adjoints, modification de délibérations du 15 mai et ajustements

Monsieur le Maire expose que la Préfecture demande la régularisation de l'installation des élus en procédant au retrait des délibérations D049, D050 et D051 du 15 mai 2025, et en revalidant le processus de fixation du nombre d'adjoints et précisions sur l'ordre, et désignation du 5^e adjoint ainsi que la fixation de la rémunération des élus dans la limite de l'enveloppe maximale.

10.1 Retrait de la délibération D049_2025 et fixation du nombre d'adjoints

Après débat et vote à main levée, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le retrait de la délibération D049 du 15 mai 2025 portant fixation du nombre d'Adjoint,
- Approuve la création d'un 5^e poste d'adjoint

10.2 Retrait de la délibération D050_2025 et élection d'un adjoint

Le Maire sollicite les candidatures aux fonctions de 5^e adjoint. M. Benoit COLIN présente sa candidature.

Après débat et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le retrait de la délibération D050 du 15 mai 2025 portant élection du 4^e adjoint
- Approuve la nomination du 5^e adjoint : M. Benoit COLIN

10.3 Retrait de la délibération D051_2025 et fixation des indemnités d'élus

Le Maire présente le cadre de détermination de la fixation des indemnités d'élus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le retrait de la délibération D051 du 15 mai 2025 portant fixation des indemnités d'élus
- Valide les montants bruts des indemnités des élus municipaux comme suit :
 - o Maire, 51.60 % de l'indice 1017
 - o 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e adjoint : 19.80% de l'indice 1017
 - o 5^e adjoint : 9.90% de l'indice 1017
 - o Conseiller délégué : 9.90% de l'indice 1017

11. Convention Léo LAGRANGE : centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec Léo LAGRANGE, pour une durée de 4 ans, jusqu'au 30 juin 2029. Pour permettre la mise en place du centre de loisirs, la commune a possibilité d'accueillir Léo Lagrange dans ses locaux, jusqu'au démarrage des travaux de restructuration-extension du groupe scolaire. Dès lors, une convention est proposée pour la mise à disposition des locaux du 1^{er} juillet 2025 au 21 février 2026 (**renouvelable en fonction du planning des travaux**), dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de mise à disposition des locaux avec Léo LAGRANGE
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

12. Points divers

12.1 Construction de maison de retraite et appartements en BRS (care promotion)

Monsieur le Maire explique que la vente du terrain PULIGA et de la propriété des THUYS a été finalisée le 17 juillet dernier. Il expose les photos des projets de la future copropriété le BELLEVUE. Les travaux débuteront dès le mois de septembre prochain.

L'immeuble desservira 12 appartements BRS (Bail Réel Solidaire) dont le montant s'élève à 3 200 €/m², par exemple, un T2 à partir de 140 000 €.

Le Maire demande à diffuser en interne à la commune cette information, avant la diffusion au grand public. Les habitants intéressés sont conviés à une réunion d'information le mercredi 10 septembre à 19h.

12.2 Sécurisation de la traversée de « la BEUNAZ »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurité, la commune avait contacté la société GTR pour étudier des propositions pour casser la vitesse au niveau de la traversée de la BEUNAZ.

Le département émet un avis favorable pour la mise en place d'une phase test pour l'installation de 2 écluses simples sur la RD52, d'une part au droit d'un arrêt de car, d'autre part à l'entrée de l'agglomération coté BERNEX. Les deux écluses à sens prioritaire présentées constituent des aménagements provisoires (balises amovibles). A l'issue du test, la mairie et le Département conviendront d'installations définitives.

Concernant la sécurité, Mme WIART demande si le cabinet d'étude a avancé sur les 3 études de faisabilité sur le cheminement des Mollards et sur les coûts correspondant à la réalisation et l'entretien par la suite.

12.3 CCPEVA – recommandations d'aménagement

Le Maire explique que la commune a réceptionné un cahier de recommandations techniques pour l'aménagement de la voirie et la mise en accessibilité des arrêts de bus. L'objectif est de proposer un socle commun de bonnes pratiques en matière d'aménagement d'arrêts, de faciliter la conception de projets conformes de projets conformes à la réglementation, accompagner les communes dans leurs demandes de subvention, éviter les erreurs de conception coûteuses ou non éligibles. La CCPEVA peut financer jusqu'à 15 000 € par point d'arrêt, mais il y en a 600 sur tout le territoire et une quinzaine seront éligibles... L'arrêt de bus au niveau de chez Gaillet a été supprimé pour des raisons de sécurité : Néanmoins, il apparaît important de repenser la mise en place d'un tel équipement et d'envisager la sécurisation des lieux. Un courrier sera transmis à la CCPEVA.

12.4 ATC France – antenne

Monsieur le Maire rappelle qu'ATC est l'une des sociétés qui exploite un terrain pour l'implantation d'une antenne route de la Corne. ATC demande une modification de la convention. Compte tenu du nombre d'habitants en très nette augmentation sur le territoire lémanique, le Maire souhaiterait que le montant de 4 874.80 € net soit révisé à la hausse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention après l'avoir négociée.

12.5 Rapport de commission urbanisme

Il est présenté les permis de construire et permis d'aménager qui ont été traités par la commission urbanisme.

Mme DUCRET signale qu'impasse de Chantebise, il serait nécessaire de faire tailler la haie pour plus de visibilité et de sécurité.

12.6 Animation des marchés

Monsieur le Maire explique qu'actuellement il y a de vives concurrences avec les autres communes. Il faut maintenir la fréquentation par le biais de manifestations. Les marchés sont un lieu de rencontre entre les habitants, « c'est un moment où l'on se retrouve entre générations, et représente l'image du village. Venir au marché, c'est découvrir, s'informer, apprendre, rencontrer et acheter » et se sentir impliqué dans la vie du village qui évolue rapidement.

Le 17 août prochain, une animation insolite aura lieu sur le marché : « les scieurs de long », c'est l'occasion de se remémorer un métier oublié et des gestes d'antan. Pour réussir cet événement, le Maire sollicite la participation d'entreprises liées au bois et à l'artisanat. Des jeux et lots sont à prévoir pour les candidats. L'association « Mémoire et Patrimoine » organise une réunion pour cette animation, lundi 28 juillet à 17h00, à laquelle participera Jean-Pierre WAGNER.

Le Maire salue la participation active de Denis PINGET à toutes ces manifestations (sono, matériel, temps...) et remercie les membres de la commission animation ainsi que les jeunes sapeurs-pompiers pour la fête du 12 juillet et les feux d'artifice.

12.7 Le Mois de juin et juillet ont été particulièrement endeuillés pour le village

Le Maire rend hommage aux nombreux défunts du village à commencer par le Père LACROIX, M. Pierre MEUNIER, Mme Simone VILLERY, M. Bruno LACROIX, M. Anthony ARTHUR, Mme Suzette DIAZ.

12.8 Problèmes sociaux

Monsieur le Maire informe qu'à plusieurs reprises, il s'est trouvé confronté à des problèmes sociaux à résoudre en urgence. Par exemple, le retour trop rapide de malades dans les familles, sans que celles-ci puissent mettre en place un accueil et des soins satisfaisants. Mais aussi, le Maire rencontre des difficultés pour trouver des places en EHPAD, des soins à apporter (ADMR débordés) ou des placements en hôpitaux psychiatriques. L'accroissement de la population dans le Chablais ne s'accompagne pas de la mise en place de service santé correspondant et il convient d'être vigilant.

12.9 Personnel de la mairie

Monsieur le Maire explique que la commune a lancé une offre d'emploi pour le poste de DGS. Le poste à pourvoir le plus rapidement possible, a été diffusé sur plusieurs supports, dont la Gazette des communes.

Un candidat sera reçu ce vendredi, par Monsieur le Maire et Marie-Françoise PAUTHIER.

13. Agenda

date	heure	Objet
vendredi 25 juillet 2025	09:00	négociation 58 bis - Groupe scolaire
mardi 29 juillet 2025	19:00	commission Urbanisme
dimanche 3 août 2025		Les feux du Lac
mercredi 6 août 2025	19:00	Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mercredi 6 août 2025 à 19h.**

La séance est levée à 21h15

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît



Le Maire
Bruno GILLET



